

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**BUDGET GENERAL
BUDGET CCAS**

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>

Sommaire

- 1-Cadre général du compte administratif de la commune de Tanus
- 2-La section de fonctionnement
 - 2-1-Généralités
 - 2-2-Principales dépenses et recettes de la section
 - 2-3-La fiscalité
 - 2-4- Les dotations de l'Etat
 - 2-5- Autres dotations
- 3-La section d'investissement
 - 3-1- Généralités
 - 3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement
 - 3-3- Etat de la dette
- 4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale
- 5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS
- 6- Principaux ratios
- 7- Effectifs de la collectivité
- 8- Les élus

1--Cadre général du compte administratif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2022. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document.

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont égales à 477 769.53 €. Elles correspondent aux produits principaux suivants :

• Atténuation de charges (remboursement frais personnel)	5 994 €
• Produits de services (redevance occupation domaine public, remboursement frais locataires)	5 146 €
• Impôts et taxes (Taxes foncières et habitation, dotation compensation Communauté de Communes)	177 057 €
• Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	150 565 €
• Locations (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	49 530 €
• Produits exceptionnels (dons, indemnisation sinistre, vente petit matériel)	5 532 €
• Excédent reporté (part du résultat excédentaire 2021 repris en fonctionnement)	84 123 €

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont égales à 363 316.37 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

• Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	118 676 €
• Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	116 267 €
• Autres charges (participation frais de fonctionnement des écoles (RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Viaur (SIVU), transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	124 900 €
• Charges financières (intérêts des emprunts)	1 711 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune, c'est à dire la capacité de la commune à financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2-2 Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Charges à caractère général	118 675.99	Atténuation de charges	5 994.16
Charges de personnel	16 286.63	Produits des services	5 146.23
Autres charges	124 899.64	Impôts et taxes	177 056.51
Charges financières	1 711.04	Participations	150 565.08
Charges exceptionnelles		Autres produits	49 530.44
Amortissements et provisions	1 763.07	Produits financiers	2.06
		Produits exceptionnels	5 352.06
		Excédent reporté	84 122.20
Total	363 316.37	Total	477 769.53
Excédent fonctionnement 2022		114 453.16	

2-3 La fiscalité

Le conseil municipal a décidé de revaloriser le produit attendu des taxes communales 2022 de 0.5 %.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti	43,32 %
Taxe Foncier Non Bâti	62,36 %

Le produit global est de 145 185 €, compensations des exonérations comprises. Les compensations d'exonérations sont versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place.

Le produit global est de 177 056 €, outre le produit des impôts directs locaux, il comprend les fonds de compensation de la 3Cs, du Département et de l'Etat.

2-4- Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 133 936 €. Elles comprennent la dotation générale forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation de compensation des exonérations fiscales attribuées par l'Etat.

2-5 Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 16 629 € pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. La commune met à disposition de la Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

3 -La section d'investissement

3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe : .

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement (opérations réelles)

Programme	Dépenses 2022	Recettes 2022
Report N-1	14 616.56	
Excédent fonctionnement reporté		80 162.56
Capital Emprunts	19 527.61	
FCTVA		11 859.62
Taxe aménagement		30 618.98
Participation voies et réseaux		1 923.00
Vente matériel (<i>Pont bascule</i>)		500.00
Vente terrain (<i>Puech Redon/Portion CR Le Bruel</i>)		20 454.50
Amortissements		1 763.07
Cautions s/loyers		
Opérations financières	34 144.17	147 281.73
Solde Travaux voirie FAVIL 2021	22 311.78	14 161.09
Travaux voirie FAVIL 2022	41 374.78	10 866.33
Retable Eglise Fournials		10 845.74
Travaux halle	3 233.00	18 560.59
Travaux Eglise Fournials	5 950.00	
Elaboration PLU	2 383.89	
Opérations d'équipement	75 253.55	54 433.75
Total général	109 397.72	201 715.4/8
Excédent d'investissement 2022		92 317.76

3-3- Etat de la dette

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 31/12/2022	Annuité	
						Capital	Intérêts
Fermeture halle foirail	CA	2012	10 ans	15 000	Soldé	1 806.88	79.49
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	6 093.89	2 071.23	266.21
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	42 717.15	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAÏ	2012	30 ans	47 495	31 417.96	1 604.56	99.07
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	70 932.86	3 340.44	817.00
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	8 621.43	2 126.18	50.24
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	48503.94	3 831.97	398.98
Total				362 561	208 287.23	19 527.61	1 710.99

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Fonctionnement</i>			
	<i>Total</i>		<i>Total</i>
6132 Location immobilières	16 360,00	002 Excédent reporté	4 475.98
614 Charges de copropriété	1 867.68	7031 Pdt Concessions	
6562 Aides		752 revenus immeubles	16 360,00
673 Titres annulés		758 produits divers	1 806.58
		70878 remb autres redev	
TOTAL	18 227.68	TOTAL	22 642.56
		Excédent fonct. 2022	4 414.88
<i>Investissement</i>			
		001 Excédent reporté	1 321,00
164 Cautionnements		164 Cautionnements	-
TOTAL		TOTAL	1 321,00
		Excédent d'inv.2022	1 321,00

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS*(Opérations réelles et opérations d'ordre)*

Sections	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	470 464	159 160	267 654
Recettes	470 464	266 094	151 640
Fonctionnement			
Dépenses	494 523	403 218	/
Recettes	494 523	433 487	/
Total Général			267 654
Dépenses	964 987	562 378	
Total Général			
Recettes	964 987	699 581	151 640

*Budgets exprimés sans reprise des résultats n-1***6-Principaux Ratios**

Informations financières	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	658.57 €
Produit des impositions directes / population	232.65 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	755.19 €
Dépenses d'équipement brut/Population	91.49 €
DGF / population	198.05 €
Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	32.16 %
Dépenses de fonctionnement et remb. de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	91.92 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	12.11 %

7-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend

5 agents dont 2 à temps complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

Personnel technique

- 1 adjoint technique principal titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique titulaire à 17.50 h / semaine

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

8- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.

